

"HORIZONS"

Dans cette série "Horizons", Terra Nova donne la parole à des responsables politiques qui traitent de façon documentée des enjeux de long terme. Si les analyses développées ici nous semblent mériter d'être versées au débat public, elles n'engagent pas notre think tank et sont ouvertes à la discussion et à la critique.

COURTISONS NOS FORÊTS

RÉPONSE À LA CONTRIBUTION DE BARBARA POMPILI

17 septembre 2021 | Par Yves Poss, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts à la retraite.

"Pour que le monde soit plus libre, plus juste, plus vert et plus responsable"

Nicole Huybens

Les prochaines Assises nationales de la forêt et du bois pourraient retenir quatre thèmes : changements, diversités, innovation et... affection.

Les changements actuels, d'origine anthropique, pourraient bien être trop rapides pour que la seule nature puisse s'y adapter. Le climat déplace les aires des différentes espèces forestières. De nouvelles espèces exotiques, certaines invasives, s'installent, volontairement ou non, et sont parfois infectieuses ou parasites. Les fumées de nos industries et de nos maisons se dispersent sur l'ensemble de la planète : non seulement elles enrichissent l'atmosphère en gaz à effet de serre, gaz carbonique et méthane, mais elles laissent retomber aussi, sur l'ensemble du globe, d'autres molécules, parfois nocives, à l'origine des pluies acides, parfois apportant amendement ou engrais, modifiant ainsi la composition des sols...

L'humanité déploie ainsi sur toute parcelle terrestre le côté obscur de sa force, de sa puissance actuelle, et les forêts pourraient bien ne pas receler la capacité de résilience qui leur permettraient de l'affronter. En France du moins, chaque propriétaire, public ou privé, devrait faire appel à tous ses moyens, toute son intelligence pour pallier ces perturbations. Chacun devrait veiller sur son patrimoine boisé, surveiller, soigner, intervenir si besoin était, et anticiper d'éventuelles mortalités, en préparant la régénération.

La diversité de nos forêts est telle qu'il n'y a guère de réponse unique : nos massifs se distinguent par le climat, par le sol, par l'histoire, par l'état des peuplements, par le régime de propriété. Comme la surface boisée a doublé depuis le XIXe siècle, la moitié de nos massifs est encore plutôt jeune, un siècle ou moins : un tiers des peuplements s'est installé depuis la Libération, partie par boisement, mais pour l'essentiel par extension naturelle, par accrues sur les terres délaissées par l'agriculture. Et les taillis largement exploités lors de la dernière guerre ne portent guère que des perches. Il est dommage de les exploiter seulement pour l'énergie, alors qu'elles pourraient évoluer vers des tiges de futaie, d'ici quelques décennies. Ces parcelles en devenir présentent un dynamisme naturel qui mérite d'être reconnu, et accompagné.

Cette extension est essentiellement sur des terrains de particuliers : de nos jours, les trois quarts de la forêt nationale appartient à des personnes physiques ou morales de statut privé.

Quelque deux millions de citoyens peuvent ainsi être appelés à soigner leur patrimoine forestier. Beaucoup s'y impliquent déjà, bien sûr, et parfois avec talent, élargissant la gestion conduite par l'Office national des forêts dans les massifs de l'État et des collectivités. Mais un appel devrait être lancé pour que tous s'attachent à « courtiser leurs forêts »[1]. Pour que toute parcelle soit pensée[2], dans son avenir : un sylviculteur se doit d'anticiper les risques, qui croissent avec les changements globaux, et ne peut plus se suffire d'accompagner les évolutions naturelles.

Avec la liberté de chacun de choisir, de la réserve intégrale et la forêt cultivée, selon les exigences actuelles et annoncées de la « station[3] », selon l'état du peuplement et de tout le vivant qu'il recèle, selon ses désirs, ses goûts et ses besoins. Sollicitant si nécessaire les conseils de forestiers, quand cette compétence sera nécessaire.

[1] René Dubos, *Courtisons la terre*, Paris, Stock, 1980.

[2] Pascal, *Œuvres complètes, Pensées*, 200-347, L'intégrale /Seuil éd., pp. 525-528.

[3] Station : étendue de terrain de superficie variable, homogène dans es conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée, sol), in *Vocabulaire forestier*, Y. Bastien et C. Gauberville, coordinateurs, CNPF/IDF éd.

Cette liberté est encadrée par la réglementation, par ce qui fait société. Depuis bien longtemps, le propriétaire partage son bien avec des usagers. De nouvelles pratiques émergent, accompagnées de nouvelles demandes d'implication plus large de la société dans l'avenir de nos forêts. Des expériences de concertation se multiplient, sur l'ensemble du territoire : le droit tarde à les intégrer et, faute de dialogue, de fortes tensions apparaissent entre des sensibilités qui privilégient le paysage, la biodiversité, la pérennité des peuplements, la chasse et, bien sûr, la récolte des produits forestiers ligneux et non ligneux.

Dans cette tension renouvelée entre droit de propriété et usages, les territoires pourraient mieux s'appuyer sur la gouvernance des biens communs[4]. Dont certaines composantes pourront être introduites dans le droit : par exemple pour les procédures, compétences, droits et devoirs liés aux démarches collectives, «territoriales» ; ou en instruisant si des interventions forestières pourraient bénéficier de règles analogues à la loi sur la chasse qui prévoit une gestion collective par l'association communale pour les propriétés de surface insuffisante pour une bonne pratique de cette activité.

Cette veille, ces soins apportés aux peuplements s'attacheront à en assurer la pérennité, dans leur composition présente, et aussi dans la préparation de la nouvelle génération, que celle-ci soit naturelle, quand elle sera possible et souhaitée, ou issue d'une plantation.

Cette sylviculture génère des récoltes, des grumes, perches et billons qui sont la base de la filière bois, avec des entreprises interconnectées, par un jeu complexe de découpes et de tri qui tente d'affecter chaque morceau de bois à son utilisation optimale.

L'inventaire forestier permet de prédire quelles seront les essences, les dimensions, les qualités qui viendront sur le marché dans les toutes prochaines décennies. Il est donc possible d'anticiper, de référencer les caractéristiques de ces ressources, afin que les entreprises puissent développer les débouchés correspondants, en s'adossant à des normes établies. Celles-ci s'attacheront à mettre en exergue les qualités de chacune des essences indigènes. Cédant à la facilité, la demande s'est trop souvent portée sur des bois importés, certes plus homogènes, mais la richesse actuelle, et en devenir, de nos massifs incite à un retour vers nos bois feuillus.

[4] Elinor Ostrom, *La gouvernance des biens communs*, Paris, De Boeck, 2010.

Mais ces usages répondront aux besoins d'une société différente, et ces bois mériteront des débits, des transformations nouvelles, des innovations en tout genre : comme pour les activités forestières, le futur appelle à de nouvelles compétences, à une meilleure écoute de nos concitoyens, à une adaptation[5].

Finalement, la forêt et le bois appellent à plus d'attention, à une plus grande affection.

[5] Christine Farcy & al. (edited by), *Forestry in the midst of the global change*, Boca Raton (Floride), CRC Press, 2018.